

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi 15 juin 2026
18h30**

Sont présents :	Clifford Robichaud	Maire
	Nathalie Brideau	Mairesse suppléante
	Jean Francis Basque	Conseiller
	Marc Jean	Conseiller
	Patrick Legault	Conseiller
	Norma McGraw	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Isabelle Richard Basque	Conseillère
	Diane Robichaud	Conseillère
	Fernand Thibodeau	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Philippe Albert	Directeur de l'ingénierie et des infrastructures
	Daniel Blanchard	Directeur des services communautaires
	Marc-André Breau	Gestionnaire du développement économique et de l'innovation
Est absent :	Éric Lebreton	Conseiller

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Quatorze (14) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

Résolution: 2026-084-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Marc Jean

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Résolution de reconnaissance pour services rendus », 4.2 « Intersection Saumarez », 4.3 « Comités ad hoc et comités permanents » et 4.4 « Communication de l'administration municipale avec le conseil municipal ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Parc pour enfants.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente la pétition qui a été signée pour sauver le parc pour enfants de Tracadie. À la demande d'un membre du comité, l'administration municipale informe que le projet de parc pour enfants sur la rue S. A. Dionne dans le secteur de Sheila est présentement construit à environ 50 %.

L'administration municipale informe le comité des options possibles pour l'aménagement d'un parc pour enfants dans le secteur du centre-ville de Tracadie et que la municipalité n'a pas prévu de financement à cet effet. Selon l'administration municipale, les options possibles pour le financement d'un parc pour enfants dans le secteur centre-ville de Tracadie sont :

- prendre un montant dans le budget en capital ou ailleurs qui n'a pas été prévu pour un tel projet,
- faire une demande d'emprunt qui peut prendre deux (2) à trois (3) mois,
- prendre un fonds de réserve, ou
- donner une directive à l'administration municipale de prévoir un montant dans le prochain budget.

Un membre du comité propose que la municipalité prenne le montant prévu pour la rénovation de la salle du conseil municipal afin de faire l'aménagement du nouveau parc pour enfants.

L'administration municipale propose également de présenter divers scénarios au comité avec chacun leur financement.

Résolution: 2026-085-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de présenter divers scénarios avec leur financement pour le projet d'un nouveau parc pour enfants dans le secteur du centre-ville de Tracadie.

ADOPTÉE

3.2 Comité citoyen – Projet adaptation Péninsule acadienne 2.0.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale informe le comité qu'il manque des personnes des quartiers 4 et 6 pour le comité citoyen concernant le projet Adaptation Péninsule acadienne 2.0. L'administration municipale recommande que les conseillers de ces quartiers soient nommés sur ce comité.

Résolution: 2026-086-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Patrick Legault

QU'il soit recommandé de nommer les conseillers Éric LeBreton et Fernand Thibodeau comme représentants des quartiers 4 et 6 sur le comité citoyen concernant le projet Adaptation Péninsule acadienne 2.0

ADOPTÉE

3.3 Proposition pour une servitude municipale.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité est informé que la municipalité a besoin d'avoir une servitude de drainage sur une propriété de la rue Pascal (NID 20260944). La propriétaire est prête à signer la servitude en retour d'une contribution de 2 000 \$ de la part de la municipalité. L'administration municipale recommande d'accepter l'offre de la propriétaire.

Résolution: 2026-087-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive d'apporter cette demande à la prochaine réunion ordinaire afin que celle-ci soit acceptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

3.4 Ancien champ de tir de Tracadie.

Pour recommandation au conseil municipal et suivi.

L'administration municipale présente les dernières résolutions et directives qui ont été adoptées et qui concernent l'ancien champ de tir de Tracadie. Plusieurs membres du comité disent qu'ils veulent que l'ancien champ de tir de Tracadie reste dans son état actuel afin que la population puisse y aller.

Résolution: 2026-088-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit recommandé d'annuler la résolution du conseil municipal demandant au gestionnaire du développement économique et innovation un plan de développement afin d'avoir les coûts pour l'entretien, les assurances et autres coûts pour l'ancien champ de tir de Tracadie avant d'envoyer une lettre à la province.

ADOPTÉE

Le comité est aussi informé que la demande de rezonage de la municipalité afin d'interdire les bleuetières dans l'ancien champ de tir de Tracadie n'a pas été approuvée par l'urbaniste de la CSRPA, car ce rezonage ne respectait pas un décret de la province.

Résolution: 2026-089-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale pour que le maire et le directeur général rencontrent les représentants des ministères concernés afin de voir quelles sont les possibilités de la municipalité concernant l'ancien champ de tir de Tracadie.

ADOPTÉE

3.5 Demande de modification au zonage.

Pour information.

Les membres du comité discutent de la demande de modification au zonage afin de modifier une partie des zones M1 et RB en une zone INS et de permettre l'ajout d'un dôme en zone INS. L'administration municipale explique en quoi consiste cette demande de modification et que cette modification doit être faite avant d'aller de l'avant avec les projets prévus sur ces terrains.

Sans modification au zonage, la municipalité ne peut y aménager un terrain de soccer ou un dôme. Le comité est informé que l'administration municipale va devoir avoir l'approbation du conseil municipal avant de débiter les travaux pour l'aménagement du terrain de soccer ou du dôme.

Le comité est aussi informé que si la municipalité n'aménage pas de terrain de soccer synthétique, une autre municipalité de la Péninsule acadienne pourrait le faire.

Un membre du comité se demande si ce projet ne pourrait pas se faire à un autre endroit. Le comité est informé que la municipalité a déjà analysé les options possibles avec des firmes de consultants.

Un membre du comité dit que les citoyens se demandent pourquoi la municipalité a procédé au défrichage du terrain avant de finaliser la demande de modification au zonage. L'administration municipale explique que la municipalité avait seulement un certain temps au printemps pour y faire du défrichage à cause du ministère de l'Environnement.

3.6 Travaux sur le chemin W. Richardson.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une lettre d'un citoyen concernant des plaintes sur plusieurs dossiers. Un membre du comité demande d'avoir plus d'information sur la présente lettre. L'administration municipale informe le comité qu'elle prévoit faire un arrêté sur les carrières, mais qu'il n'y a pas de date de prévue pour une présentation au conseil municipal. Des membres du comité disent que la lettre n'est pas claire.

Résolution: 2026-090-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Jean Francis Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier le zonage et de voir si le Plan rural de Tracadie est respecté au niveau des carrières et des spectacles qui se font dans ce secteur.

ADOPTÉE

3.7 Demande d'aide financière – Show Heavy Metal.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente une demande d'aide financière d'un montant de 1 000 \$ du comité organisateur du Show Heavy Metal qui doit avoir lieu le 14 novembre 2026 à St-Irénée. Un membre du comité demande si la municipalité leur a accordé une aide financière en 2025. Le comité est informé que la municipalité n'a rien donné en 2025.

Résolution: 2026-091-CP

Proposé par Marc Jean

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit recommandé d'accorder une aide financière de 500 \$ au comité organisateur du Show Heavy Metal qui doit avoir lieu le 14 novembre 2026 à St-Irénée.

ADOPTÉE

3.8 Demande d'autorisation pour un sentier de motoneige.

Pour information et suivi.

Le comité prend connaissance d'une demande du Club de motoneige de la Péninsule acadienne pour avoir un sentier de motoneige sur un terrain municipal afin de rejoindre le secteur des Brasseux d'la Côte. L'administration municipale informe le comité qu'une bonne partie de ce terrain est situé sur une terre humide et que toute demande pour un sentier devrait peut-être nécessiter l'approbation du ministère de l'Environnement. Un membre du comité demande si la présence d'un sentier à cet endroit risque d'engendrer des nuisances pour le voisinage et si la municipalité a l'obligation légale de consulter le voisinage.

Résolution: 2026-092-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Diane Robichaud

QU'il soit recommandé d'aller de l'avant avec la présente demande après avoir fait les vérifications légales et environnementales.

ADOPTÉE

3.9 Demande d'acquisition d'un terrain pour la construction d'un entrepôt.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande du Club de motoneige de la Péninsule acadienne pour avoir un terrain municipal avec possibilité d'exemption de taxe pour la construction d'un entrepôt destiné à remiser leurs équipements, notamment leurs surfaceuses. Le comité est aussi informé que le Club de motoneige propose plusieurs terrains municipaux. Dans ce dossier, l'administration municipale recommande de rencontrer le Club de motoneige afin de voir aux diverses options et par la suite, de revenir au conseil municipal. Un membre du comité demande si la municipalité accorde une exemption de taxe lorsqu'elle vend un terrain municipal. L'administration municipale informe le comité que la municipalité accorde une exemption de taxe seulement lorsqu'elle vend un terrain municipal au prix du marché.

Résolution: 2026-093-CP

Proposé par Patrick Legault

Appuyé par Marc Jean

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'avoir un plan plus concret sur le projet proposé par le Club de motoneige de la Péninsule acadienne.

ADOPTÉE

3.10 État de la route à la Pointe à Bouleau.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une lettre d'un citoyen qui est concerné par l'état de la route dans le secteur de la Pointe à Bouleau. Un membre du comité dit que la province prévoit faire peu de réparation de routes dans les secteurs ruraux de la municipalité. Le comité est informé que ce n'est plus la municipalité qui est responsable des routes dans les secteurs ruraux.

Un membre du comité demande pour une liste des routes nécessitant des travaux d'amélioration. L'administration municipale informe le comité que la municipalité a déjà fait une étude à cet effet et qu'elle a été remise au ministère des Transports. Des membres du comité demandent à l'administration municipale de donner une copie de cette étude au maire.

Résolution: 2026-094-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'organiser une rencontre du maire et du député provincial avec le ministère des Transports afin de voir ce qui pourrait être fait pour améliorer les routes dans les secteurs ruraux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité envoie une réponse au demandeur afin de l'informer du suivi de sa lettre.

8 OUI

1 NON

ADOPTÉE

3.11 10 km de Tracadie – Demande d'appui de la municipalité.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la 9^e édition du 10 km de Tracadie qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2026 a fait une demande auprès de la municipalité pour avoir l'appui de la municipalité avec un prêt et livraison d'équipement ainsi que l'accès à l'électricité et les salles de bain de l'ancien mini-parc. Un membre du comité demande si cette activité pourrait nuire au parc de jeux pour enfants ainsi qu'au parc d'eau.

Résolution: 2026-095-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Jean Francis Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à la demande avec les organisateurs et quels seraient les coûts pour la municipalité.

ADOPTÉE

3.12 Pageant Noël Blanc – Demande pour la location du Marché Centre-Ville.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale informe le comité que l'organisatrice du Pageant Noël Blanc veut avoir la location du Marché Centre-Ville tous les dimanches pour leur pratique, soit à partir de la dernière semaine du mois d'août jusqu'à la fin du mois de novembre 2026.

Résolution: 2026-096-CP

Proposé par Jean Francis Basque

Appuyé par Marc Jean

QU'il soit recommandé d'accepter la présente demande à la condition que le Marché Centre-Ville soit disponible pour les dates demandées.

ADOPTÉE

3.13 Au Rayon de l'Espoir – Demande pour la gestion des matières résiduelles.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de l'organisme Au Rayon de l'Espoir afin que la municipalité puisse l'aider à défrayer les coûts des vidanges en lui fournissant gratuitement un bac de recyclage afin de mieux gérer les déchets de manières écologiques. Selon l'administration municipale, les coûts pour la municipalité pourraient être entre 5 000 \$ à 6 000 \$ par année.

Résolution: 2026-097-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Norma McGraw

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier quels seraient les coûts pour la municipalité d'ajouter cette collecte des vidanges.

ADOPTÉE

3.14 Préoccupation concernant le sentier MacLachlan.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'un citoyen pour que la municipalité fasse le nettoyage du sentier de marche de la Pointe MacLachlan. Le comité est informé que la municipalité a déjà prévu de le faire.

Résolution: 2026-098-CP

Proposé par Isabelle Richard Basque

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer le demandeur que la municipalité a déjà prévu de faire le nettoyage du sentier MacLachlan.

ADOPTÉE

3.15 Préoccupation concernant le canal McLaughlin.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'un citoyen pour que la municipalité prenne des actions concernant la vitesse des bateaux de pêche dans le canal McLaughlin, anciennement le Lien des Deux Rivières.

Résolution: 2026-099-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'envoyer une lettre aux propriétaires des bateaux de pêche ainsi qu'à la direction de la marina pour les informer des impacts causés par la vitesse des bateaux dans le canal McLaughlin ainsi qu'ailleurs le long des berges.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU d'envoyer un avis public aux plaisanciers ainsi qu'à la population pour les informer des impacts causés par la vitesse des bateaux dans le canal McLaughlin.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'administration municipale regarde aux coûts pour l'installation d'affiches pour la réduction de la vitesse des bateaux.

ADOPTÉE

3.16 Préoccupation concernant le stationnement pour personnes à mobilité réduite.

Pour information et suivi.

Le comité est informé d'une demande d'une citoyenne pour que la municipalité renforce la réglementation concernant le stationnement pour les personnes ayant un handicap physique. Un membre du comité suggère de voir la Loi sur l'accessibilité.

Résolution: 2026-100-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir ce qu'il pourrait être fait afin d'améliorer le stationnement pour les personnes ayant un handicap physique ainsi que de voir à la possibilité d'un arrêté à cet effet.

ADOPTÉE

3.17 Medavie Health – Demande pour une enseigne.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de l'entreprise Medavie Health qui veut installer une affiche sur la pancarte existante au coin des rues Principale et du Couvent. Des membres du comité demandent d'avoir plus d'information sur le type d'affiche qui est proposé.

Résolution: 2026-101-CP

Proposé par Diane Robichaud

Appuyé par Isabelle Richard Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier quel type d'affiche est proposé avec ses spécifications.

ADOPTÉE

3.18 Aires de stationnement publiques.

Pour information et suivi.

La conseillère Norma McGraw présente une résolution concernant les aires de stationnement publiques, étant donné que la Municipalité régionale de Tracadie n'a aucun arrêté qui oblige les propriétaires de centre commercial ou autre espace public de réparer les trous dans les stationnements et pour l'entretien des escaliers dans les entrées principales et accès pour personnes à mobilité réduite. Un membre du comité demande de considérer ce dossier comme étant prioritaire.

Résolution: 2026-102-CP
Proposé par Norma McGraw
Appuyé par Fernand Thibodeau

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Tracadie n'a aucun arrêté qui oblige les propriétaires de centre commercial ou autre espace public de réparer les trous dans les stationnements et pour l'entretien des escaliers dans les entrées principales et accès pour personnes à mobilité réduite.

ATTENDU QUE les municipalités ont un pouvoir large via la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick pour adopter des arrêtés sur la sécurité publique, la salubrité, l'entretien des propriétés et les nuisances.

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de vérifier l'étendue des pouvoirs de la municipalité à adopter un arrêté obligeant les propriétaires commerciaux à :

- Maintenir les aires de stationnement en bon état afin d'éviter tout danger pour la sécurité publique, incluant la réparation des nids de poule, fissures et affaissements (les infrastructures doivent être sécuritaires et exemptes de danger);
- Maintenir les escaliers, rampes, entrées principales et issues en bon état, sécuritaires et exempts de détérioration;
- Assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (les aires accessibles, incluant les stationnements réservés et les parcours sans obstacle, doivent être entretenues en tout temps de façon à demeurer utilisables et sécuritaires).

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU de voir comment les municipalités peuvent aussi agir via les règlements de nuisances et formuler un arrêté semblable aux « Lieux dangereux et inesthétiques » où la municipalité a le pouvoir d'émettre un avis de correction, d'effectuer les travaux et de facturer les coûts au propriétaire.

ADOPTÉE

3.19 Création d'un Comité jeunesse.

Pour information et suivi.

La conseillère Norma McGraw présente une demande pour la création d'un comité jeunesse.

Résolution: 2026-103-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Isabelle Richard Basque

ATTENDU QUE les jeunes constituent une composante essentielle du développement social, communautaire et économique de la municipalité.

ATTENDU QUE la participation citoyenne des jeunes favorise le sentiment d'appartenance, le leadership, l'engagement communautaire et une meilleure compréhension des réalités jeunesse.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Tracadie souhaite favoriser une plus grande implication des jeunes dans la vie municipale et mieux connaître leurs besoins, priorités et préoccupations.

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à la création d'un Comité jeunesse de la Municipalité régionale de Tracadie.

QUE ce comité ait notamment pour mandat :

- De conseiller le conseil municipal sur les enjeux touchant les jeunes;
- D'identifier les besoins, préoccupations et priorités de la jeunesse sur l'ensemble du territoire;
- De favoriser la participation des jeunes à la vie municipale;
- De proposer des initiatives ou projets visant l'amélioration de la qualité de vie des jeunes;
- De formuler des recommandations sur les loisirs, espaces publics, culture, transport, emploi local, santé communautaire, environnement et vie sociale.

QU'un cadre de fonctionnement soit élaboré par l'administration municipale et présenté au conseil municipal, incluant notamment :

- La composition et la représentativité territoriale du comité;
- Les critères de sélection des membres;
- Le nombre de membres;
- La durée des mandats;
- La fréquence des réunions;
- Les mécanismes de consultation et de reddition de comptes.

ADOPTÉE

3.20 Politique d'accessibilité.

Pour information et suivi.

La conseillère Norma McGraw présente une demande visant l'amélioration de l'accessibilité universelle dans la municipalité. La conseillère McGraw souhaite que la municipalité puisse offrir à tous les citoyens un accès équitable à ses services, installations, activités récréatives, culturelles et communautaires à longueur d'année. La conseillère McGraw informe le comité que les personnes vivant avec une mobilité réduite, un handicap temporaire ou permanent, ainsi que les proches aidants, peuvent rencontrer des obstacles limitant leur participation à la vie municipale et que le vieillissement de la population entraîne des besoins croissants en matière d'accessibilité et d'inclusion. La conseillère McGraw souligne que l'accessibilité universelle profite à l'ensemble de la population, notamment aux aînés, aux familles avec poussettes, aux personnes blessées temporairement et aux visiteurs.

Résolution: 2026-104-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir à ce que le conseil municipal reconnaisse l'accessibilité universelle comme une priorité dans la planification de ses infrastructures, programmes et services.

IL EST ENTENDU QUE l'administration municipale soit mandatée pour réaliser un inventaire des obstacles pouvant limiter l'accès aux bâtiments municipaux, parcs, sentiers, installations sportives, espaces publics et activités communautaires.

IL EST ENTENDU QU'un plan d'action sur l'accessibilité soit élaboré, incluant des priorités à court, moyen et long terme ainsi qu'une estimation des coûts.

IL EST ENTENDU QUE le conseil encourage la consultation des personnes concernées, des proches aidants, des organismes communautaires et des citoyens afin d'identifier les besoins et les solutions les mieux adaptées.

IL EST ENTENDU QUE les futurs projets municipaux tiennent compte, dans la mesure du possible, des principes d'accessibilité universelle dès leur conception.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité explore les programmes d'aide financière provinciaux et fédéraux permettant de soutenir les initiatives d'accessibilité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité adopte une politique d'accessibilité et d'inclusion afin de favoriser une vision à long terme.

IL EST ENTENDU QUE les considérations pouvant être incluses dans le plan d'action seraient :

- L'accès aux bâtiments municipaux et salles communautaires;
- La présence de bancs de repos supplémentaires dans les parcs et sentiers;
- Des sentiers accessibles en fauteuil roulant ou en triporteur;
- Des espaces réservés lors des événements municipaux;
- Des toilettes accessibles;
- Une signalisation adaptée;
- Un accès aux activités hivernales et aux sites récréatifs;
- Un déneigement prioritaire de certains accès publics;
- La formation du personnel et des bénévoles sur l'accueil inclusif;
- Une information municipale disponible dans des formats accessibles.

ADOPTÉE

3.21 Spectacle du 15 août 2026.

Pour information.

Le comité est informé que le conseil municipal s'est questionné sur le fait que le spectacle du 15 août 2026 n'était que pour les 19 ans et plus. Le comité est aussi informé que l'administration municipale étudie les options possibles afin d'avoir une admission générale pour ce spectacle. L'administration municipale explique au comité que le fait de passer à une admission générale cause un problème pour la sécurité.

3.22 Nom pour une nouvelle rue.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente les choix de nom de rue de la part des promoteurs pour un nouveau lotissement comprenant une rue publique. Les noms proposés sont Ida, Constance et A. Brideau. Le comité est informé que c'est au conseil municipal de décider du nom d'une rue publique. Le comité est aussi informé que le nom A. Brideau ne peut être choisi, car il existe déjà une rue avec un nom semblable, soit la rue Brideau.

Proposition principale.

Résolution: 2026-105-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Fernand Thibodeau

QU'il soit recommandé d'accepter la proposition du nom de « Ida » comme nouveau nom pour une rue publique.

Amendement à la proposition principale.

Résolution: 2026-106-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Patrick Legault

QUE la proposition principale soit modifiée afin d'avoir plus d'information sur la suggestion du nom « Ida » avant de l'apporter au conseil municipal.

Vote sur l'amendement à la proposition principale.

Le comité vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale.

Le comité vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Résolution de reconnaissance pour services rendus.

Pour recommandation au conseil municipal.

Un membre du comité propose que la municipalité reconnaisse les services rendus par l'ancien maire, M. Denis Losier.

Résolution: 2026-107-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Diane Robichaud

ATTENDU QUE M. Denis Losier a consacré dix années au service de la population à titre de maire, qu'il a occupé un rôle unique de leadership, de représentation et de coordination.

ATTENDU QUE son mandat a été marqué par de nombreux défis, notamment la gestion des conséquences d'une crise de verglas, de la pandémie de COVID-19 ainsi que la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale et de la fusion municipale.

ATTENDU QUE sous sa gouverne, la municipalité a réalisé d'importants projets structurants, dont des investissements majeurs dans les infrastructures, l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'assainissement, le développement résidentiel et économique ainsi que la revitalisation de la communauté.

ATTENDU QU'il a contribué à mettre en place une équipe administrative compétente et professionnelle qui continue aujourd'hui à soutenir le développement de la municipalité dans plusieurs secteurs, notamment l'économie, le tourisme, le logement, la culture, les loisirs et les services à la population.

ATTENDU QUE les décisions et les investissements réalisés au cours de ses mandats ont permis de jeter des bases solides sur lesquelles le conseil municipal actuel peut poursuivre son travail au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie exprime sa sincère gratitude à M. Denis Losier pour ses dix années de dévouement, de leadership et de service public.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal remette à M. Denis Losier une plaque de reconnaissance soulignant sa contribution exceptionnelle au développement et à l'avancement de la Municipalité régionale de Tracadie.

ADOPTÉE

4.2 Intersection Saumarez

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande pour avoir un comité ad hoc sur l'intersection des chemins Saulnier Ouest, Robinson et J. Godin à Saumarez afin de mieux prévenir les accidents. Le comité est informé que la municipalité n'a aucun pouvoir sur cette intersection, car celui-ci est sous la responsabilité du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Résolution: 2026-108-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Marc Jean

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter ce point lors de la rencontre du maire et du député provincial avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

4.3 Comités ad hoc et comités permanents.

Pour information.

Un membre du comité demande quelle serait la volonté du conseil municipal pour restaurer certains comités permanents, comme le comité sur la sécurité publique afin de travailler d'une manière différente. Un membre du comité dit qu'il n'a pas eu de bonne expérience avec le fait d'avoir plusieurs comités permanents. Selon le membre du comité, avoir plusieurs comités permanents occasionne plus de travail ainsi que plus de temps supplémentaire pour les employés municipaux. Avant de proposer de nouveaux comités, il serait recommandé d'attendre une année afin que les membres du conseil municipal puissent se familiariser avec le fonctionnement de la municipalité.

4.4 Communication de l'administration municipale avec le conseil municipal.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande s'il serait possible pour l'administration municipale de fournir des documents avec une meilleure résolution.

Résolution: 2026-109-CP

Proposé par Patrick Legault

Appuyé par Jean Francis Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de mettre en place un système pour communiquer clairement l'ordre du jour des réunions du conseil municipal ainsi que de former les membres du conseil municipal à cet effet.

ADOPTÉE

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2026-110-CP

Proposé par Marc Jean

Appuyé par Pierre Morais

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2025-111-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Nathalie Brideau

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée de trente (30) minutes.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-112-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianne Robichaud

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

5.2 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

La réunion ayant été ajournée, le présent point est remis à la prochaine réunion du Comité plénier.

5.3 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

La réunion ayant été ajournée, le présent point est remis à la prochaine réunion du Comité plénier.

5.4 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

La réunion ayant été ajournée, le présent point est remis à la prochaine réunion du Comité plénier.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution: 2026-113-CP

Proposé par Marc Jean

Appuyé par Nathalie Brideau

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural vers 22h00, IL EST RÉSOLU QUE les points restants de la présente réunion soient ajournés à la prochaine réunion du Comité plénier.

Joey Thibodeau, Greffier municipal